

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 18 décembre 2017

Objet

**Renouvellement
urbain -
Echanges
fonciers entre la
Ville de Floirac et
la CAF**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 12 décembre 2017 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN,
Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL,
Mme LOUKOMBO SENGGA, M. MEYRE, M. BAGILET, Mme LARUE,
M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS,
M. ROBERT, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. CAVALIERE à M. J-J. PUYOBRAU
Mme CHEVAUCHERIE à M. MEYRE
Mme REMAUT à Mme C. LACUEY
Mme COLLIN à Mme N. LACUEY
M. DANDY à M. NAFFRICHOUX
M. RAIMI à Mme GRANJEON
Mme FEURTET à M. ROBERT
Mme VELU à M. CALT**

Absents excusés :

M. BELLOC, M. GELOS

Mme Josette DURLIN a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la rénovation urbaine du Bas Floirac, et plus précisément de la création de l'allée Louise Michel (voie douce piétons / vélos) et de la rue de desserte Olympe de Gouge, le parking du centre social a été déplacé et ses abords réaménagés.

Par délibération du 28 mars 2011, le conseil municipal a validé le programme des travaux d'aménagement et l'échange foncier correspondant. Les travaux permettant d'envisager la signature de l'acte qui concrétisera cet échange de terrain sont terminés et réceptionnés depuis le 28 novembre 2013.

Du point de vue cadastral et foncier, l'échange à réaliser est le suivant :

- La Ville cède gratuitement à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), après son réaménagement en parking, la parcelle cadastrée AD 431 au document d'arpentage, issue par division de la parcelle AD 332, d'une superficie de 786 m² ;
- La CAF cède gratuitement à la Ville, la parcelle cadastrée AD 339 d'une surface de 658 m² ainsi qu'une bande de terrain de 59 m², cadastrée AD 434 au document d'arpentage, issue de la parcelle AD 335 en vue d'être incorporée à l'emprise de la rue Olympe de Gouge.

Dans le cadre de la constitution du dossier relatif à l'acte d'échange, il s'est avéré que la parcelle échangée, cadastrée AD 431, relevait du domaine public. En effet, la crèche déplacée avenue François Mitterrand se situait à cet emplacement et le terrain n'a pas fait l'objet d'une constatation formelle de désaffectation, puis d'un déclassement du domaine public.

Le déclassement du domaine public cette parcelle est à présent réalisé, la collectivité peut procéder à son aliénation dans le cadre de l'échange foncier envisagé avec la CAF.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2241-1 et suivants ;

Vu l'avis de commission Urbanisme Renouvellement Urbain et Servies Techniques réunie en date du 7 décembre 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

EMET un AVIS FAVORABLE à l'échange foncier consistant :

- A la cession gratuite par la ville à la CAF, après son réaménagement en parking, de la parcelle cadastrée AD 431 au document d'arpentage, issue par division de la parcelle AD 332, d'une superficie de 786 m² ;
- A la cession gratuite par la CAF à la Ville, de la parcelle cadastrée AD 339 d'une surface de 658 m² ainsi qu'une bande de terrain de 59 m², cadastrée AD 434 au document d'arpentage, issue de la parcelle AD 335, en vue d'être incorporée à l'emprise de la rue Olympe de Gouge.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à la réalisation de cet échange ;

PRECISE que la Ville de Floirac prendra à sa charge les frais liés à l'établissement de l'acte notarié ;

PRECISE que les crédits alloués à cette opération seront inscrits au budget 2018.

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 19 décembre 2017

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU